

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, GAUVRIT Didier, TROCHARD Loïc, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés : CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, RETUREAU Cynthia, DANIEL Yann, HERVE Emilie, GRENON Frédéric.

M. GAUVRIT Didier a été élu secrétaire de séance.

Mme PAJOT Sylvie a donné procuration à M. BUTON Didier.

Mme RETUREAU Cynthia a donné procuration à Mme PELLOQUIN Emilie.

M. GRENON Frédéric a donné procuration à M. COUTANCEAU Jacques.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
<b>2021-045</b>	06-oct	M. DELAMARE Freddy et Mme PERDREAU Angélique 22 Rue de la Vie 85220 COEX	Me GARZINO Flavien 4 Bd René Bazin 85300 CHALLANS	Terrain bâti 35 A Chemin des Baudries	AE 476 AE 477	Up	790 97	Décision du Maire 2021-10-14-047 du 14 octobre 2021
<b>2021-046</b>	09-oct	M. DUMAND Eric 6 allée des Alouettes 85230 SAINT URBAIN	Me DROSNET Romain 13 Rue André Maurois 44470 CARQUEFOU	Terrain bâti 6 Allée des Alouettes	B 1380	1AUh	636	Décision du Maire 2021-10-18-048 du 18 octobre 2021

#### **DCM 2021-10-19-062**

### **CESSION GRATUITE A LA COMMUNE PARCELLE AD 270 PAR LES CONSORTS RUCHAUD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° DCM 2020-10-20-074 il a été décidé d'acquérir les parcelles appartenant à la succession ROUSSEAU. Pour ce faire il convenait de déplacer une limite afin d'intégrer une haie. De cette modification découle la cession à titre gratuit de la parcelle AD 270 de 42 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts RUCHAUD.

Afin de passer les actes il appartient à la commune de prendre une délibération acceptant cette cession à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la cession à titre gratuit de la parcelle AD 270 de 42 m<sup>2</sup> par les Consorts Ruchaud,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 04 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR LE TERRAIN B1445 APPARTENANT A LA COMMUNE DANS LA ZONE ARTISANALE



Considérant les problèmes de réception des téléphones portables sur la commune qui ont été remontés par les administrés, contact a été pris avec une société qui souhaitait installer une antenne sur la commune. Le projet n'a pas pu aboutir.

Il est proposé de permettre l'installation d'une antenne à la zone artisanale, sur le terrain appartenant à la commune. Le montant de la redevance annuelle pour occupation du domaine public proposé par la société s'élève à 3 000 €.

Le Conseil Municipal propose de prendre contacte avec les riverains proches pour connaître leur ressenti sur ce projet.

### DCM 2021-10-19-063 TARIFS MCL 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 novembre 2020, fixant les tarifs de location des salles de la Maison Commune de Loisirs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour une augmentation de 2% et 8 voix pour un maintien :

- **décide** de maintenir les tarifs 2021 pour l'année 2022,
- **décide** de garder la majoration du prix journalier de 50% en cas de location sur 2 jours,
- **décide** de ne plus louer la salle 1 seule pour des repas,
- **décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **précise** que les arrhes seront remboursables en cas d'annulation due à la COVID 19.

Les tarifs 2022 sont donc fixés comme suit :

#### ☒ Location aux habitants de la commune

	TARIFS 2022
Salle 1	189.00 €
Salle 2	150.00 €
Salle 3	80.00 €
Salles 1 + 2 + 3	360.00 €
Salles 1 + 2	240.00 €
Salles 2 + 3	189.00 €

#### ☒ Location aux hors commune

	TARIFS 2022
Salle 1	251.00 €
Salle 2	204.00 €
Salle 3	90.00 €
Salles 1 + 2 + 3	440.00 €
Salles 1 + 2	302.00 €
Salles 2 + 3	251.00 €

#### ☒ Location pour vin d'honneur et réunion d'association hors commune

	TARIFS 2022
Salle 1	110.00 €
Salle 2	95.00 €
Salle 3	60.00 €

- ☒ **Accès à la cuisine : 35 €**
- ☒ **Accès lave- vaisselle : 20 €**
- ☒ **Location percolateur : 10 €**
- ☒ **Arrhes : 25 %** de la location non remboursable en cas d'annulation sauf si due à la COVID 19
- ☒ **Caution : 500 €**

*Affichage en Mairie le 04 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2021-10-19-064 TARIFS PHOTOCOPIES 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 novembre 2020, fixant les tarifs des photocopies effectuées en mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **maintient** le tarif des photocopies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

### Pour les particuliers :

A4..... 0,20 €  
A3..... 0,30 €  
recto-verso A4 ..... 0,30 €  
recto-verso A3 ..... 0,40 €

### Pour les associations :

de 1 à 10..... 0,20 €  
de 11 à 50..... 0,15 €  
plus de 50..... 0,10 €

*Affichage en Mairie le 04 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2021-10-19-065 TARIFS FOURRIERE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 novembre 2020, fixant les tarifs dont doivent s'acquitter les propriétaires des chiens ramenés dans la fourrière de Saint Urbain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe à 35 €** le tarif dû par les propriétaires pour la capture de l'animal sur la voie publique,
- **fixe à 55 €** le tarif dû par les propriétaires pour la **3<sup>ème</sup> capture** de l'animal sur la voie publique dans un délai de 12 mois. Le registre de capture fera foi.
- **fixe à 20 €** le tarif journalier que devront payer les propriétaires pour se voir restituer leur animal.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Affichage en Mairie le 04 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2021-10-19-066 TARIFS CIMETIERE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 novembre 2021, fixant les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium de St Urbain. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2014 pour le cimetière et 2012 pour le columbarium.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **maintient** les tarifs 2014 des concessions de cimetière comme suit :

Trentenaire..... 230 €  
Cinquantenaire..... 380 €

- **maintient** les tarifs 2014 des concessions de cimetière pour les bébés comme suit :

Trentenaire..... 100 €  
Cinquantenaire..... 175 €

- **maintient** la taxe 2014 d'inhumation à 75 €,
- **maintient** la taxe 2014 d'exhumation à 95 €,
- **maintient** les tarifs 2012 du columbarium comme suit :

5 ans .....	150 €
10 ans.....	300 €
20 ans.....	600 €
30 ans.....	900 €

- **maintient** la taxe 2009 de dispersion des cendres à 60 €
- **maintient** la taxe 2009 d'ouverture et de fermeture à 60 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Affichage en Mairie le 04 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2021-10-19-067**

### **ACTUALISATION DES TARIFS 2021 DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAUR souhaite connaître la décision de la commune en ce qui concerne l'actualisation des tarifs pour la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de maintenir le montant de la redevance d'assainissement,
- **maintient** le montant de l'abonnement annuel à 77.50 €,
- **maintient** le prix au m<sup>3</sup> à 1,65 € pour les 100 premiers m<sup>3</sup> consommés,
- **maintient** le prix au m<sup>3</sup> à 1.75 € à compter du 100<sup>ème</sup> m<sup>3</sup>
- **maintient** le forfait minimum de 30 m<sup>3</sup> par an et par personne vivant au foyer pour les logements desservis uniquement par un puits ainsi que ceux dont la consommation d'eau relevée au compteur du réseau public d'adduction d'eau potable est inférieur à ce minimum et alimenté par 2 sources (réseau + puits),
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour l'application de cette nouvelle tarification.

*Affichage en Mairie le 04 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **PROPOSITION D'EMPRUNT DE 150 000 €**

Afin de financer les travaux d'assainissement du « chemin de la Cailloche » et du « chemin du Tribert » il est proposé de recourir à un emprunt.

Le montant du marché de travaux s'élève à 414 500.07 € HT soit 497 400.08 € TTC. Considérant les branchements devant intervenir prochainement il est proposé de faire un emprunt de 150 000 €.

Le Conseil Municipal valide cette demande d'emprunt et propose de faire de demandes auprès de différents organismes afin de prendre un décision le mois prochain.

## **BUDGET COMMUNAL**

### **PROPOSITION D'EMPRUNT DE 500 000 €**

Afin de financer les travaux de construction du commerce et l'aménagement des espaces publics il est proposé de recourir à un emprunt de 500 000 €.

Le coût des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, est de 1 146 173.13 € HT soit 1 375 407.76 € TTC.

Le montant des subventions attendues est de 738 018.64 €.

Le reste à charge pour la commune est donc de 637 389.12 €.

Le Conseil Municipal valide une demande d'emprunt pour le budget communal mais propose que celle-ci soit de 600 000 €. Des demandes vont être faites auprès des établissements bancaires pour que la décision se fasse le mois prochain.

Il est précisé que la capacité de désendettement de la commune est de 1.9 années.

#### **DCM 2021-10-19-068**

### **AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DE BOX DE STOCKAGE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par convention en date du 08 janvier 2019, la Commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre technique municipal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réunir les services techniques sur un seul site et d'offrir de meilleures conditions de travail aux employés communaux par la construction d'un centre technique municipal et de box de stockage sur la zone d'aménagement route de Sallertaine.

Monsieur le Maire présente le projet de programme en indiquant que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, et propose que celui-ci soit approuvé. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Construction de box de stockage pour associations ou autre d'une superficie de 180m<sup>2</sup>, associé à du stationnement.
- Construction d'un centre technique municipal d'une superficie de bâti d'environ 207m<sup>2</sup>, associé aux aménagements extérieurs (stationnement, préau, cases, etc.)

Le coût estimatif des travaux : 380 600 €HT – valeur septembre 2021

L'enveloppe financière prévisionnelle totale est de 496 702 €HT.

Monsieur le Maire propose, si ce programme est adopté, d'en décider la réalisation.

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de mise en concurrence pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordinateur de sécurité et tout autre intervenant dans le respect du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure à 221.000,00 €HT

Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **décide** d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle s'élevant, en valeur septembre 2021, à la somme de 496 702 euros HT, dont un coût estimatif des travaux de 380 600 €HT.

Considérant qu'il est d'une grande nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, le projet, tel qu'il est défini par le programme qui vient d'être adopté, et donc de mettre en œuvre les différentes procédures de mise en concurrence en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

➤ **décide** de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre, de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants et que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

➤ **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,

➤ **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),

➤ **donne** l'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,

*Affichage en Mairie le 08 novembre 2021*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2021-10-19-069**

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL EN CDD A RAISON DE 28H00 PAR SEMAINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent d'accueil a quitté la mairie suite à sa mutation à Challans Gois Communauté. Depuis le 06 septembre 2021 seules deux agents sont présents et s'occupent de la totalité des tâches à effectuer. Une offre d'emploi a été publiée sur le site du Centre de Gestion de la Vendée à raison de 21h45 mais aucune candidature n'a retenu notre attention.

Pour pallier l'urgence il est proposé de recruter une personne en CDD à raison de 28h00 par semaine. Un temps de travail plus important permettra peut-être de trouver une personne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de recruter une personne à raison de 28h00 par semaine en CDD,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 09 novembre 2021*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2021-10-19-070**

#### **CHALLANS GOIS COMMUNAUTE**

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC – EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2020 de Challans Gois Communauté. Celui-ci est composé des parties suivantes :

- Modalités générales d'exercice du SPANC
- Bilan 2020
- Perspectives 2021

Monsieur le Maire précise que ce rapport est disponible en mairie. Il a été envoyé à chaque conseiller municipal en même temps que la convocation. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable** sur le rapport annuel 2020 du service public d'assainissement non collectif,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

*Affichage en Mairie le 09 novembre 2021*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **DCM 2021-10-19-071**

#### **CHALLANS GOIS COMMUNAUTE**

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES DECHETS – EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport des déchets 2020 de Challans Gois Communauté. Le rapport a été envoyé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la réunion.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable** sur le rapport annuel 2020 sur la gestion des déchets,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

*Affichage en Mairie le 09 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2021-10-19-072**

### **CHALLANS GOIS COMMUNAUTE RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes Challans Gois Communauté qui a été envoyé en même temps que la convocation à la présente réunion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **émet** un avis favorable sur le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes Challans Gois Communauté.

*Affichage en Mairie le 09 novembre 2021  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

### **INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 30 septembre 2021).

#### 1°) Administration générale :

- Projet de territoire Challans Gois 2040 - approbation
- Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique du territoire (CRTE)
- Election d'un représentant au conseil d'administration du collège Jacqueline Auriol
- Ressources humaines – modification du tableau des effectifs

#### 2°) Finances

- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales de Communes 2021 (FPIC)

#### 3°) Aménagement de l'espace

- Habitat – garanti d'emprunt opération logements locatifs sociaux (PODELIHA)
- Habitat – garanti d'emprunt opération logements locatifs sociaux (VENDEE LOGEMENT°)

#### 4°) Activités économiques

- Parc d'activités des Judices Sud à Challans – rachat d'un terrain
- Parc d'activités de la Fénicrière 4 à Sallertaine – acquisition d'une parcelle
- Parc d'activités de la Voltière Sud à la Garnache – vente d'une parcelle

#### 4°) Environnement

- Conventonnement avec la communauté de communes Océan Marais de Monts pour recruter un chargé de mission PCAET

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Création d'un groupe de travail « développement durable »**

Ce groupe pourrait être créé pour la mise en place d'actions sur la commune. Ce groupe peut être mis en lien avec le Conseil des Sages.

M. BUTON Didier, Mme JOUANNEAU Nadine et M. GAUVRIT Didier sont intéressés pour intégrer ce groupe.

## Point sur les élections du Conseil Municipal des Jeunes

Ce sont 3 jeunes de l'école publique et 3 jeunes de l'école privée qui intègre cette année le Conseil Municipal des Jeunes. Les 12 enfants sont très investis et ont plein d'idées pour cette année. Ils souhaitent organiser un après-midi jeux le 13 novembre avec concours de pétanque, jeux société, karaoké ... Le but est de récolter de l'argent pour organiser un projet au mois de juin.

## Mise en place d'une journée de broyage de branchages

La commune organise une opération de broyage de branchages le vendredi 29 octobre (de 9h à 12h et de 14h à 17h30) et le samedi 30 octobre (de 9h à 12h). Les branchages ne devront pas dépasser 80 mm de diamètre. Les déchets verts seront refusés.

Les personnes pourront, si elles le souhaitent, repartir avec leur broyat. Celui-ci peut être utilisé pour recouvrir le sol afin de limiter l'évaporation, l'érosion ou le dessèchement, tout en apportant des éléments nutritifs.

## Marché de Noël

La date du dimanche 28 novembre 2021 de 10h00 à 19h00 est retenue pour ce 1<sup>er</sup> marché de Noël. Il aura lieu dans la salle communale mais également sur le parking et la « rue de l'église ». Il n'y aura pas de restauration sur place.

Les dons réalisés ce jour seront versés au CCAS.

## SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	CHALET Laurence  <b>Absente excusée</b>
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie <b>Absente excusée</b> <b>Procuration à M. BUTON</b>	TROCHARD Loïc	SECHET Carole <b>Absente excusée</b>
BRAUD Stéphane <b>Absent excusé</b>	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy	RETUREAU Cynthia <b>Absente excusée</b> <b>Procuration à Mme</b> <b>PELLOQUIN</b>
DANIEL Yann <b>Absent excusé</b>	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie <b>Absente excusée</b>
GRENON Frédéric <b>Absent excusé</b> <b>Procuration à M.</b> <b>COUTANCEAU</b>	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	